TITRE DE CRÉANCE DE DROIT FRANÇAIS PRÉSENTANT UN RISQUE DE NON-RÉMUNÉRATION ET/OU DE PERTE EN CAPITAL PARTIELLE OU TOTALE, EN COURS DE VIE ET À L'ÉCHÉANCE

H RENDEMENT **61**

COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL

Période de commercialisation	**Du 21 juillet 2025 au 30 septembre 2025 sur un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite et au 1er octobre 2025 sur un compte-titres. Une fois le montant de l'enveloppe atteint, la commercialisation de H Rendement 61 peut cesser à tout moment sans préavis.**
Durée d'investissement conseillée pour bénéficier de la formule de remboursement	12 ans (hors cas de remboursement anticipé automatique). Le souscripteur prend un **risque de non-rémunération et/ou de perte en capital partielle ou totale**, non mesurable a priori, si les titres de créance sont revendus avant la date d'échéance(2) ou, selon le cas, de remboursement anticipé automatique(2). Pour les autres facteurs de risques, voir pages suivantes.
Éligibilité (cadres d'investissement)	**Comptes-titres, unités de compte d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite.** **La présente communication à caractère promotionnel décrit les caractéristiques de H Rendement 61 et ne prend pas en compte les spécificités liées aux cadres d'investissement dans lesquels H Rendement 61 est proposé. Pour les cadres d'investissement "Assurance-vie", "Capitalisation" ou "Retraite", l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas.**
Émetteur	NATIXIS STRUCTURED ISSUANCE
Garant de la formule	NATIXIS SA(1). **Le souscripteur supporte le risque de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant de la formule.**
Cotation	Marché Officiel de la Bourse de Luxembourg (Marché réglementé)

Vous êtes sur le point d'acheter un instrument financier qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

(1) Notations de crédit crédit au 24 juin 2025 de NATIXIS : Standard & Poor's : A+, Moody's : A1 et Fitch : A+.
Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription à H Rendement 61. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

(2) Pour le détail des dates, se référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques en page 13.

H RENDEMENT **61**

TITRE DE CRÉANCE PRÉSENTANT UN RISQUE DE NON-RÉMUNÉRATION ET/OU DE PERTE EN CAPITAL PARTIELLE OU TOTALE, EN COURS DE VIE ET À L'ÉCHÉANCE

- **Le souscripteur est exposé au marché actions par le biais d'une indexation à la performance positive ou négative de l'Indice de référence Euro iStoxx® 70 Equal Weight Decrement 5 % (ci-après "l'Indice de référence").**

  Le remboursement de H Rendement 61 est conditionné à l'évolution de l'Indice de référence Euro iStoxx® 70 Equal Weight Decrement 5 % qui est calculé en réinvestissant les dividendes nets détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 5 % par an.

- **Chaque trimestre dès l'issue de la 1ère année(1), une possibilité de remboursement anticipé automatique du capital, avec un gain plafonné à 2,50 %(2) par trimestre écoulé depuis la date de constatation initiale(3) (soit 10 %(2) par an)**

  Dès que l'Indice de référence est en hausse d'au moins 5 % par rapport à son niveau initial(3) à une date de constatation trimestrielle(1).

- **À l'échéance, s'il n'y a pas eu de remboursement anticipé automatique :**

  - **Le souscripteur s'expose à une perte en capital(2), partielle ou totale, égale à l'intégralité de la baisse de l'Indice de référence**

    Si, à la date de constatation finale(4), l'Indice de référence baisse de plus de 30 % par rapport à son niveau initial(3).

  - **Un remboursement de l'intégralité du capital investi(2) (sans aucune rémunération)**

    Si, à la date de constatation finale(4), l'Indice de référence ne baisse pas de plus de 30 % ou n'est pas en hausse d'au moins 5 % par rapport à son niveau initial(3).

  - **Un remboursement de l'intégralité du capital investi(2) augmenté d'un gain plafonné à 120 %(2) (soit 10 % par année écoulée)**

    Si, à la date de constatation finale(4), l'Indice de référence est en hausse d'au moins 5 % par rapport à son niveau initial(3).

(1) Pour le détail des dates, se référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques en page 13.

(2) Hors frais liés au cadre d'investissement et avant prélèvements sociaux et fiscalité, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et/ou le cas échéant du Garant de la formule et de la conservation du support jusqu'à la date d'échéance ou de remboursement anticipé automatique, selon le cas.

(3) Niveau de clôture de l'Indice de référence à la date de constatation initiale du 1er octobre 2025.

(4) Niveau de clôture de l'Indice de référence à la date de constatation finale du 1er octobre 2037.

PRÉCISIONS

> **Les termes "capital" et "capital investi" utilisés dans cette communication à caractère promotionnel désignent la valeur nominale de H Rendement 61, soit 1.000 €.**

> En cas de forte baisse de l'Indice de référence à l'échéance de H Rendement 61 au-delà de 30 % par rapport à son niveau initial, le remboursement de H Rendement 61 sera diminué de l'intégralité de la baisse[1] enregistrée par l'Indice de référence. Le souscripteur subira donc une perte en capital égale à cette baisse[1] de l'Indice de référence augmentée des frais liés au cadre d'investissement.

> Un remboursement de l'intégralité du capital investi augmenté d'un gain de 2,50 %[2] par trimestre écoulé depuis la date de constatation initiale[3] en cas de hausse de l'Indice de référence d'au moins 5 % à l'une des dates de constatation trimestrielle ou à la date de constatation finale[3]. Le souscripteur accepte de limiter ses gains à ce montant même en cas de hausse de l'Indice de référence supérieure à ce montant.

> L'application de la formule de remboursement est conditionnée par la détention de H Rendement 61 par le souscripteur jusqu'à la date d'échéance[3] ou de remboursement anticipé automatique concernée, selon le cas.

> H Rendement 61 peut être proposé en tant qu'actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite. La présente communication à caractère promotionnel décrit les caractéristiques de H Rendement 61 et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite dans le cadre desquels H Rendement 61 est proposé. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas.

Il est précisé que l'assureur, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes. Ce document à caractère promotionnel n'a pas été rédigé par l'assureur.

> Tous les remboursements présentés ici sont calculés sur la base de la valeur nominale, hors frais liés au cadre d'investissement, avant prélèvements sociaux et fiscalité applicables au cadre d'investissement et en l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et/ou le cas échéant du Garant de la formule. **Les Taux de Rendement Annuels indiqués dans ce document sont des taux nominaux qui ne tiennent pas compte du niveau de l'inflation**. Le Taux de Rendement Annuel réel de H Rendement 61 peut être significativement inférieur dans un contexte de forte inflation. Ils sont présentés nets des frais liés au cadre d'investissement (sur la base d'une hypothèse des frais liés au cadre d'investissement de 0,60 % par an) et avant prélèvements sociaux et fiscalité.

H Rendement 61 s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des souscripteurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité.

(1) La baisse de l'Indice de référence est l'écart entre son niveau à la date de constatation initiale (le 1er octobre 2025) et son niveau à la date de constatation finale (le 1er octobre 2037). Cette baisse est exprimée en pourcentage de son niveau initial.

(2) Hors frais liés au cadre d'investissement et avant prélèvements sociaux et fiscalité, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et/ou le cas échéant du Garant de la formule et de la conservation du support jusqu'à la date d'échéance ou de remboursement anticipé automatique, selon le cas.

(3) Pour le détail des dates, se référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques en page 13.

AVANTAGES & INCONVÉNIENTS

Avantages

> **Une possibilité de remboursement anticipé automatique tous les trimestres dès l'issue de la première année[1] à hauteur du capital investi[2] augmenté d'un gain de 2,50 %[2] par trimestre écoulé depuis la date de constatation initiale[4] (soit 10 % par an et un Taux de Rendement Annuel net maximum de 9,14 %[3])** si, à une date de constatation trimestrielle[1], l'Indice de référence est en hausse d'au moins 5 % par rapport à son niveau initial[4].

> Si H Rendement 61 n'a pas été remboursé par anticipation et dure jusqu'à l'échéance des 12 ans et que l'Indice de référence est en hausse de 5 % ou plus à la date de constatation finale[5] par rapport à son niveau initial, **le souscripteur reçoit son capital investi[2] augmenté de 2,50 %[2] par trimestre écoulé soit un remboursement à hauteur de 220 % de son capital investi[2] (Taux de Rendement Annuel net de 6,13 %[3]).**

> **Remboursement conditionnel du capital[2] à l'échéance** : dès lors qu'à la date de constatation finale[5] l'Indice de référence ne clôture pas en baisse de plus de 30 % par rapport à son niveau initial[4].

Inconvénients

> **Risque de non-rémunération et/ou de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance :**

- En cours de vie : en cas de sortie alors que les conditions de remboursement anticipé automatique n'ont pas été réunies, la formule de remboursement présentée ici ne s'applique pas et le prix de vente dépend des conditions de marché en vigueur au moment de la sortie et pourra être inférieur au montant du capital initialement investi.
- À l'échéance des 12 ans : en cas de baisse de l'Indice de référence de plus de 30 % par rapport à son niveau initial, le souscripteur est exposé à une perte en capital d'au moins 30 %, pouvant être totale.
- Lorsque H Rendement 61 est proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite. Le souscripteur est alors soumis à un risque de perte de valeur du capital investi en cas de rachat, d'arbitrage ou de dénouement par décès avant l'échéance.

> Forte variabilité du montant remboursé à l'échéance : il est très sensible à une faible variation de l'Indice de référence autour des seuils de 30 % de baisse et de 5 % de hausse.

> Plafonnement des gains : le gain potentiel maximum est fixé à 2,50 %[2] par trimestre écoulé depuis la date de constatation initiale[4] (soit 10 % par an et un Taux de Rendement Annuel net maximum de 9,14 %[3]), même en cas de hausse de l'Indice de référence supérieure à ce montant.

> L'Indice de référence est équipondéré et calculé, dividendes nets réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 5 % par an. Le montant des dividendes nets réinvestis dans l'Indice de référence peut être inférieur ou supérieur au montant forfaitaire de 5 % par an. Si les dividendes nets distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice de référence en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport au même indice standard dividendes nets non réinvestis. Par conséquent, le souscripteur ne bénéficie pas des dividendes éventuellement détachés par les actions composant l'Indice de référence.

> Durée exacte de l'investissement non connue à l'avance : elle peut varier de 1 an à 12 ans.

> Le souscripteur est exposé à un éventuel défaut de l'Émetteur (qui induit un risque sur le remboursement) ou à une dégradation éventuelle de la qualité de crédit de l'Émetteur (qui induit un risque sur la valeur de marché de H Rendement 61), à un risque de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite du Garant de la formule.

(1) Pour le détail des dates, se référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques en page 13.

(2) Hors frais liés au cadre d'investissement et avant prélèvements sociaux et fiscalité, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et/ou le cas échéant du Garant de la formule et de la conservation du support jusqu'à la date d'échéance ou de remboursement anticipé automatique, selon le cas.

(3) Les Taux de Rendement Annuels présentés sont nets des frais liés au cadre d'investissement (sur la base d'une hypothèse des frais liés au cadre d'investissement de 0,60 % par an) et avant prélèvements sociaux et fiscalité. Ils sont calculés à partir de la date de constatation initiale[5] jusqu'à, selon les scénarios, la date de remboursement anticipé automatique[1] concernée ou la date d'échéance (le 8 octobre 2037).

(4) Niveau de clôture de l'Indice de référence à la date de constatation initiale du 1er octobre 2025.

(5) Niveau de clôture de l'Indice de référence à la date de constatation finale du 1er octobre 2037.

PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES

Le souscripteur est invité à lire attentivement la section "Facteurs de risques" du Prospectus de Base.
Les risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs.

Risque de non-rémunération et/ ou de perte partielle ou totale du capital en cas de revente des titres de créance avant l'échéance	En cas de revente des titres de créance avant l'échéance(1), le prix de cession desdits titres pourra être inférieur à son prix de commercialisation. Le souscripteur prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. Dans le pire des scénarios, les souscripteurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.
Risques liés à l'éventuelle ouverture d'une procédure de résolution ou de faillite	En cas d'ouverture d'une procédure de résolution au niveau de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule et/ou du Groupe BPCE ou en cas de faillite de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule, les souscripteurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement initial et/ou ne pas recevoir la rémunération initialement prévue.
Risque de volatilité, risque de liquidité	Une forte volatilité des cours (amplitude des variations des cours) ou une faible liquidité pourrait avoir un impact négatif sur le prix de cession des titres de créance. En cas de cession des titres de créance avant l'échéance, le prix de cession pourrait être inférieur à ce qu'un souscripteur pourrait attendre compte tenu de la valorisation desdits titres de créance. En l'absence de liquidité, les souscripteurs pourraient ne pas être en mesure de les céder.
Risque lié à l'Indice de référence	Le remboursement du capital dépend de la performance de l'Indice de référence. Ces montants seront déterminés par application d'une formule de calcul (voir le mécanisme de remboursement) en relation avec l'Indice de référence. Dans le cas d'une évolution défavorable de la performance de l'Indice de référence, les souscripteurs pourraient subir une baisse substantielle des montants dus lors du remboursement et pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.
Risques liés à la modification, suppression ou perturbation de l'Indice de référence	STOXX, l'administrateur de l'Indice de référence, pourrait modifier de façon significative l'Indice de référence, l'annuler ou ne pas publier son niveau. Dans ces cas et au choix de l'Agent de Calcul, le niveau de l'Indice de référence pourrait être calculé conformément à la formule et la méthode de calcul en vigueur avant cet évènement, être remplacé par celui d'un autre indice ou les titres de créance pourraient faire l'objet d'un remboursement anticipé à leur juste valeur de marché. Dans ces cas, les montants de remboursement et, le cas échéant, d'intérêts dus pourraient être inférieurs aux montants de remboursement et le cas échéant, d'intérêts initialement anticipés et les souscripteurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.
Risque de conflits d'intérêts	En tant que banque d'investissement avec un large éventail d'activité, le Groupe BPCE peut faire face à de potentiels conflits d'intérêts. Dans le cadre de l'émission de ces titres de créance, le Groupe BPCE a mis en place des politiques et des mesures appropriées afin de gérer de possibles conflits de ce type entre les différentes entités du Groupe.

(1) Pour le détail des dates, se référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques en page 13.

FONCTIONNEMENT

Mécanisme de remboursement anticipé automatique trimestriel

À la date de constatation initiale, le 1er octobre 2025, on observe le niveau de clôture de l'Indice de référence et on le retient comme son niveau initial.

TRIMESTRES 4 À 47

À chaque date de constatation trimestrielle(1) à partir du trimestre 4, dès que le niveau de l'Indice de référence est en hausse d'au moins 5 % par rapport à son niveau initial(1), un mécanisme de remboursement anticipé automatique est activé et le souscripteur reçoit, à la date de remboursement anticipé automatique(1) correspondante :

CAPITAL INVESTI(2)

⊕

GAIN DE 2,50 %(2)

par trimestre écoulé depuis la date de constatation initiale(1)

(soit 10 % par an et un Taux de Rendement Annuel net maximum de 9,14 %(3))

SI LE MÉCANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE EST ACTIVÉ, H RENDEMENT 61 S'ARRÊTE, SINON H RENDEMENT 61 SE POURSUIVRA JUSQU'À L'ÉCHÉANCE DES 12 ANS.

(1) Pour le détail des dates, se référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques en page 13.

(2) Hors frais liés au cadre d'investissement et avant prélèvements sociaux et fiscalité, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et/ou le cas échéant du Garant de la formule et de la conservation du support jusqu'à la date d'échéance ou de remboursement anticipé automatique, selon le cas.

(3) Les Taux de Rendement Annuels présentés sont nets des frais liés au cadre d'investissement (sur la base d'une hypothèse des frais liés au cadre d'investissement de 0,60 % par an) et avant prélèvements sociaux et fiscalité. Ils sont calculés à partir de la date de constatation initiale (le 1er octobre 2025) jusqu'à, selon les scénarios, la date de remboursement anticipé automatique(1) concernée ou la date d'échéance (le 8 octobre 2037).

Mécanisme de remboursement à l'échéance

À la date de constatation finale, le 1er octobre 2037, si le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'a pas été activé précédemment, on observe le niveau de clôture de l'Indice de référence par rapport à son niveau initial.

Le montant de remboursement final de H Rendement 61 est retenu suivant 3 scénarios. Lors du remboursement final, le 8 octobre 2037, le souscripteur reçoit :

TRIMESTRE 48

SCÉNARIO TRÈS DÉFAVORABLE

Baisse de plus de 30 % de l'Indice de référence par rapport à son niveau initial :

CAPITAL INVESTI(1)

VALEUR FINALE DE L'INDICE DE RÉFÉRENCE(3)

PERTE EN CAPITAL ÉGALE À L'INTÉGRALITÉ DE LA BAISSE DE L'INDICE DE RÉFÉRENCE (PERTE SUPÉRIEURE À 30 %(1))

(soit un Taux de Rendement Annuel net inférieur à - 3,50 %(2))

H Rendement 61 se comporte comme un placement actions classique

SCÉNARIO DÉFAVORABLE

Baisse de moins de 30 % (compris) ou hausse de moins de 5 % (non compris) de l'Indice de référence par rapport à son niveau initial :

CAPITAL INVESTI(1)

REMBOURSEMENT DU CAPITAL À L'ÉCHÉANCE(1)

SANS AUCUNE RÉMUNÉRATION PENDANT 12 ANS

REMBOURSEMENT À HAUTEUR DE 100 %(1) DU CAPITAL INVESTI

(soit un Taux de Rendement Annuel net de - 0,60 %(2))

SCÉNARIO FAVORABLE

Hausse de 5 % ou plus de l'Indice de référence par rapport à son niveau initial :

CAPITAL INVESTI(1)

+

120 %(1) DE GAIN

(soit 2,50 %(1) par trimestre écoulé équivalent à 10 % par an)

REMBOURSEMENT À HAUTEUR DE 220 %(1) DU CAPITAL INVESTI

(soit un Taux de Rendement Annuel net de 6,13 %(2))

L'indexation peut être totale à la baisse mais ne l'est jamais à la hausse puisque le gain est plafonné.

La perte en capital serait totale dans le cas le plus défavorable où le niveau de l'Indice de référence serait inférieur à 105 % de son niveau initial à l'issue des trimestres 4 à 47 (aux dates de constatation trimestrielle(4)) et aurait un niveau nul à l'issue du trimestre 48 (date de constatation finale(4)). La perte en capital pourrait être également totale en cas de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant de la formule.

(1) Hors frais liés au cadre d'investissement et avant prélèvements sociaux et fiscalité, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et/ou le cas échéant du Garant de la formule et de la conservation du support jusqu'à la date d'échéance ou de remboursement anticipé automatique, selon le cas.

(2) Les Taux de Rendement Annuels présentés sont nets des frais liés au cadre d'investissement (sur la base d'une hypothèse des frais liés au cadre d'investissement de 0,60 % par an) et avant prélèvements sociaux et fiscalité. Ils sont calculés à partir de la date de constatation initiale (le 1er octobre 2025) jusqu'à, selon les scénarios, la date de remboursement anticipé automatique(4) concernée ou la date d'échéance (le 8 octobre 2037).

(3) Exprimée en pourcentage de la valeur initiale de l'Indice de référence constatée à sa date de constatation initiale (le 1er octobre 2025).

(4) Pour le détail des dates, se référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques en page 13.

ILLUSTRATIONS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

Les données chiffrées dans les exemples ci-dessous n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme de H Rendement 61. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

Légende des schémas - Ceci n'est pas un scénario.

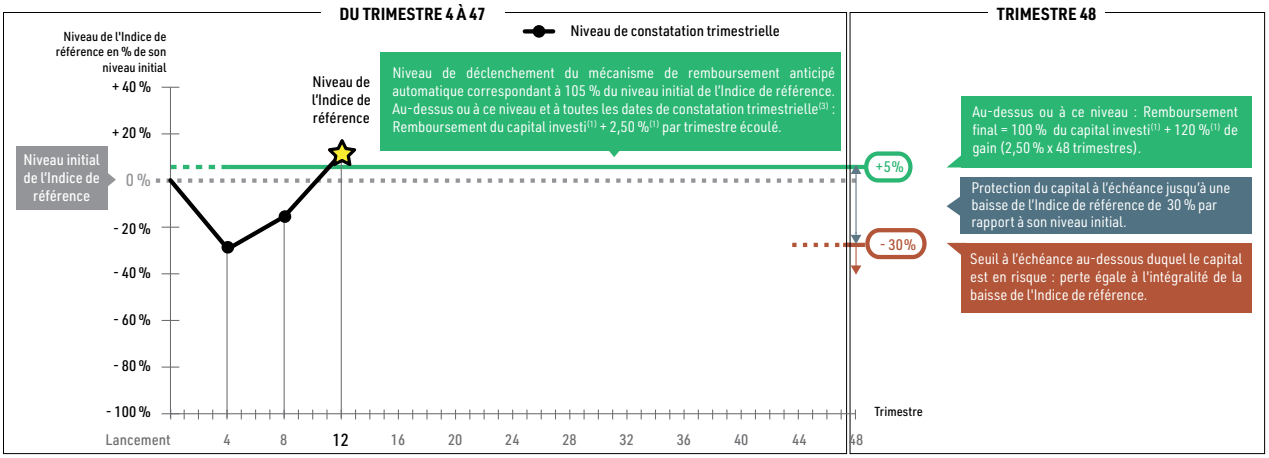

EXEMPLE DE SCÉNARIO TRÈS DÉFAVORABLE

Perte en capital à l'issue du trimestre 48 à hauteur de la baisse de l'Indice de référence

Niveau de l'Indice de référence en baisse de plus de 30 % par rapport à son niveau initial à l'issue du trimestre 48

TRIMESTRES 4 À 47

À chacune des dates de constatation trimestrielle(3), l'Indice de référence clôture au-dessous du seuil de remboursement anticipé automatique. Le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est pas activé et H Rendement 61 continue.

TRIMESTRE 48

À la date de constatation finale, le 1er octobre 2037, l'Indice de référence clôture en baisse de 54 % par rapport à son niveau initial, au-dessous du seuil de perte en capital.

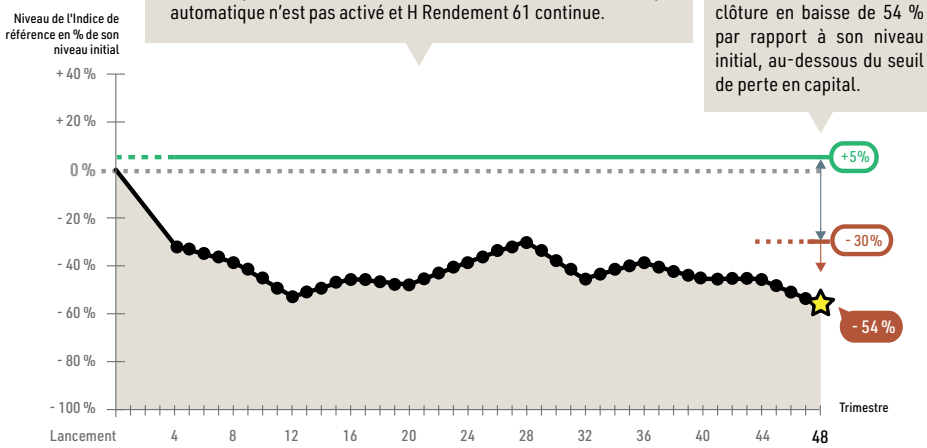

REMBOURSEMENT FINAL À 46 %(1)

PERTE DE 54 %

46 % DU CAPITAL INVESTI(1)

MONTANT REMBOURSÉ

100 % - 54 % = 46 % du capital investi(1)

Le souscripteur reçoit un montant égal à l'intégralité du capital investi(1) diminué de la baisse de l'Indice de référence, soit un Taux de Rendement Annuel net de - 6,81 %(2) (équivalent à celui d'un investissement direct dans l'Indice de référence).

Dans le cas le plus défavorable, la perte en capital peut être totale.

(1) Hors frais liés au cadre d'investissement et avant prélèvements sociaux et fiscalité, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et/ou le cas échéant du Garant de la formule et de la conservation du support jusqu'à la date d'échéance ou de remboursement anticipé automatique, selon le cas.

(2) Les Taux de Rendement Annuels présentés sont nets des frais liés au cadre d'investissement (sur la base d'une hypothèse des frais liés au cadre d'investissement de 0,60 % par an) et avant prélèvements sociaux et fiscalité. Ils sont calculés à partir de la date de constatation initiale (le 1er octobre 2025) jusqu'à, selon les scénarios, la date de remboursement anticipé automatique(3) concernée ou la date d'échéance (le 8 octobre 2037).

(3) Pour le détail des dates, se référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques en page 13.

EXEMPLE DE SCÉNARIO DÉFAVORABLE

Remboursement du capital au trimestre 48

Niveau de l'Indice de référence en baisse de moins de 30 % par rapport à son niveau initial à l'issue du trimestre 48

TRIMESTRES 4 À 47

À chacune des dates de constatation trimestrielle[3], l'Indice de référence clôture au-dessous du seuil de remboursement anticipé automatique. Le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est pas activé et H Rendement 61 continue.

TRIMESTRE 48

À la date de constatation finale, le 1er octobre 2037, l'Indice de référence clôture en baisse de 25 % par rapport à son niveau initial, au-dessus du seuil de perte en capital.

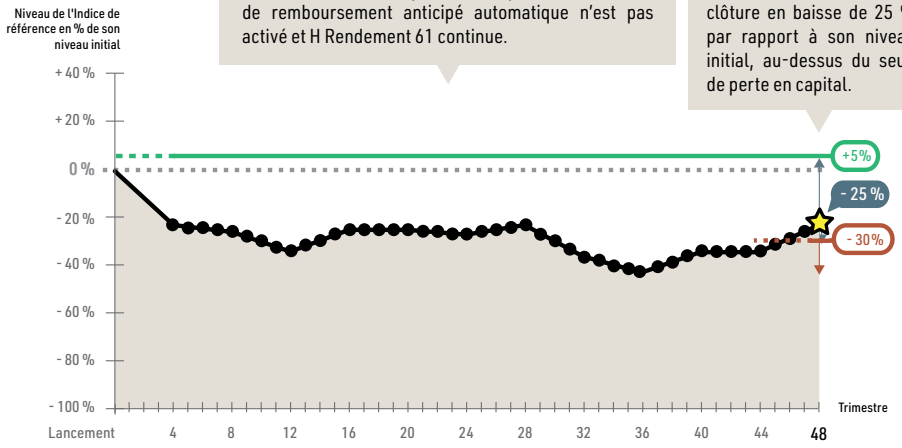

REMBOURSEMENT FINAL À 100 %[1]

100 %
DU CAPITAL INVESTI[1]

MONTANT REMBOURSÉ	Intégralité du capital investi[1]	Le souscripteur reçoit l'intégralité du capital investi[1], soit un Taux de Rendement Annuel net de -0,60 %[2] (supérieur à celui de l'Indice de référence, égal à -2,95 %[2]).

EXEMPLE DE SCÉNARIO FAVORABLE avec mise en évidence du plafonnement des gains

Remboursement anticipé automatique à l'issue du trimestre 8 avec un gain de 20 %[1]

Hausse de l'Indice de référence à l'issue du trimestre 8

TRIMESTRES 4 À 7

Aux dates de constatation trimestrielle des trimestres 4 à 7, l'Indice de référence clôture au-dessous du seuil de remboursement anticipé automatique. Le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est pas activé et H Rendement 61 continue.

TRIMESTRE 8

À la date de constatation du trimestre 8, le 1er octobre 2027, l'Indice de référence clôture en hausse de 30 % par rapport à son niveau initial, au-dessus du seuil de déclenchement du remboursement anticipé automatique avec gain. Le mécanisme de remboursement anticipé automatique est donc activé, et H Rendement 61 prend fin.

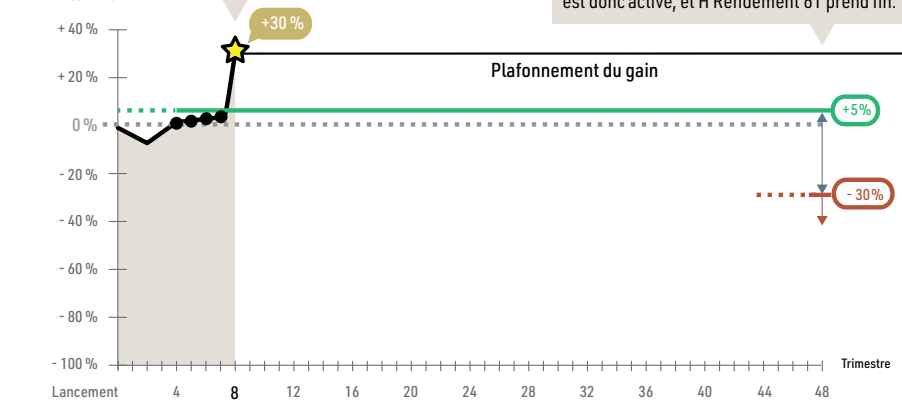

REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE À 120 %[1]

Gain de 20 %[1]
= 2,50 % x 8 trimestres

+

100 %
DU CAPITAL INVESTI[1]

MONTANT REMBOURSÉ	100 % + 20 % = 120 % du capital investi[1]	Le souscripteur reçoit 120 % du capital investi[1], soit un Taux de Rendement Annuel net de 8,79 %[2] (inférieur à celui de l'Indice de référence, égal à 13,19 %[2]), **du fait du plafonnement des gains.**

(1) Hors frais liés au cadre d'investissement et avant prélèvements sociaux et fiscalité, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et/ou le cas échéant du Garant de la formule et de la conservation du support jusqu'à la date d'échéance ou de remboursement anticipé automatique, selon le cas.

(2) Les Taux de Rendement Annuels présentés sont nets des frais liés au cadre d'investissement (sur la base d'une hypothèse des frais liés au cadre d'investissement de 0,60 % par an) et avant prélèvements sociaux et fiscalité. Ils sont calculés à partir de la date de constatation initiale (le 1er octobre 2025) jusqu'à, selon les scénarios, la date de remboursement anticipé automatique[3] concernée ou la date d'échéance (le 8 octobre 2037).

(3) Pour le détail des dates, se référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques en page 13.

INDICE DE REFERENCE : EURO ISTOXX® 70 EQUAL WEIGHT DECREMENT 5 %

Performances simulées et historiques de l'Indice de référence entre le 24 juin 2013 et le 24 juin 2025. Toutes les données précédant le 29 avril 2016 (date de création de l'Indice de référence) sont le résultat de simulations de performances passées visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'Indice de référence s'il avait été lancé dans le passé. Toutes les données suivant cette date sont le résultat de performances passées.

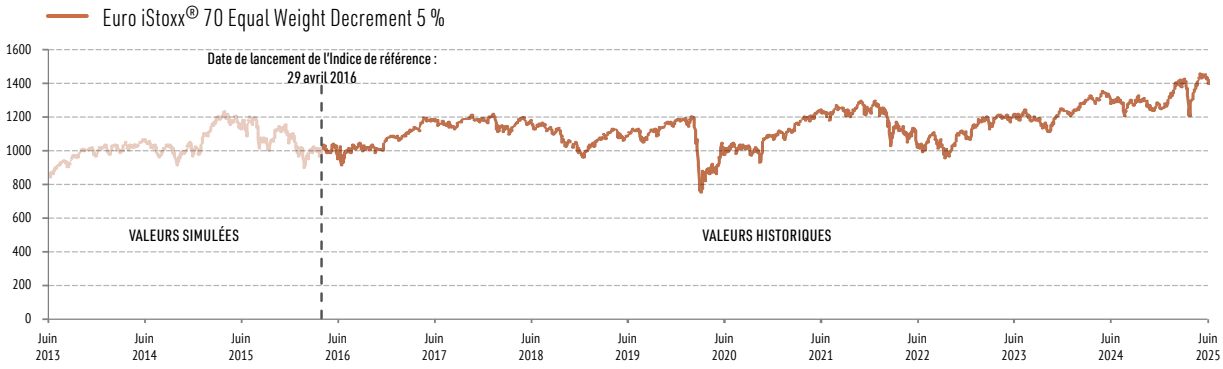

Source : Bloomberg[1] au 24 juin 2025.

L'Indice de référence Euro iStoxx® 70 Equal Weight Decrement 5 % est un indice de la gamme STOXX® lancé le 29 avril 2016 et composé des 70 plus grandes capitalisations boursières de la zone euro. Sa composition est revue à une fréquence trimestrielle.

Les 70 plus grandes capitalisations boursières de la zone euro sont équipondérées, ce qui signifie que chacune d'entre elles représente un poids identique dans le calcul de l'Indice de référence, sans impact lié à la capitalisation boursière.

L'Indice de référence est calculé de la façon suivante : en ajoutant tous les dividendes nets (versés par les sociétés composant l'Indice de référence au fil de l'eau tout le long de la vie du titre de créance) puis en soustrayant 5 % par an, sur une base quotidienne.

Si les dividendes nets distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice de référence en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport au même indice standard dividendes nets non réinvestis. À titre d'information, le montant moyen des dividendes nets payés sur les 12 dernières années s'élève à 3,41 % (Source : Bloomberg[1] au 24 juin 2025). **Les montants des dividendes passés ne préjugent pas des montants des dividendes futurs.**

Pour de plus amples informations sur l'Indice de référence, consulter le site :

https://qontigo.com/index/ISX70D5/.

Les caractéristiques de l'Indice de référence sont les suivantes :

PONDÉRATION : l'Indice de référence est équipondéré, c'est-à-dire que le poids de chacune des 70 valeurs le composant est identique à chaque date de rebalancement.

RENDEMENT AJUSTÉ : un prélèvement forfaitaire de 5 % par an est déduit du rendement net.

ADMINISTRATEUR DE L'INDICE : l'Indice de référence est calculé et administré par STOXX®.

REBALANCEMENT : la composition de l'Indice de référence est revue et rebalancée trimestriellement.

LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ET/OU SIMULATIONS DE PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST ÉGALEMENT VALABLE POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.

Performances[2] cumulées au 24 juin 2025	1 an	5 ans	10 ans	12 ans
Euro iStoxx® 70 Equal Weight Decrement 5 %	8,74 %	43,38 %	20,41 %	69,01 %

Source : Bloomberg[1] au 24 juin 2025.

(1) Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatée à un moment précis et sont susceptibles de varier.

(2) Les performances de l'Indice de référence sont calculées dividendes nets réinvestis en retranchant un prélèvement forfaitaire de 5 % par an et sans frais.

RÉPARTITIONS GÉOGRAPHIQUE ET SECTORIELLE

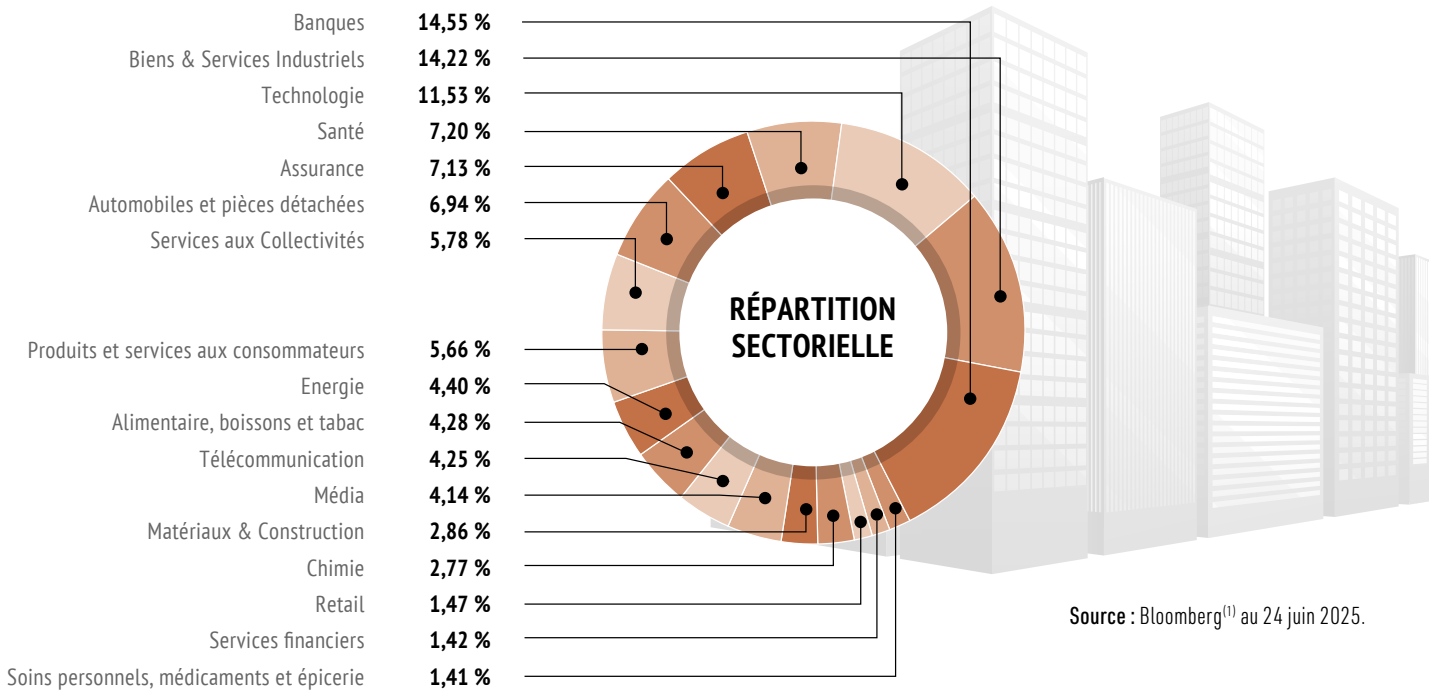

Source : Bloomberg[1] au 24 juin 2025.

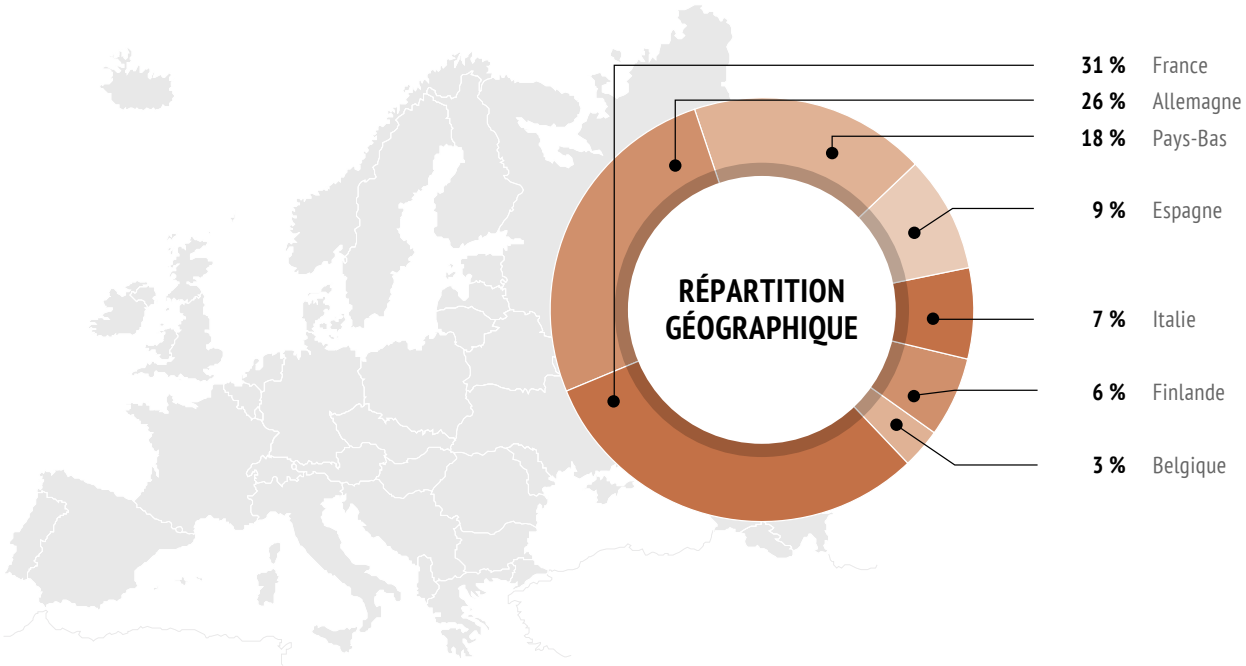

Source : Bloomberg[1] au 24 juin 2025.

(1) Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatée à un moment précis et sont susceptibles de varier.

AVERTISSEMENTS

Le présent document est un document non contractuel et non réglementaire à caractère promotionnel et a été communiqué à l'Autorité des Marchés Financiers conformément à l'article 212-28 de son Règlement général.

H Rendement 61 (ci-après les "Titres de créance") sont des Titres de créance de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance, émis par NATIXIS STRUCTURED ISSUANCE (véhicule d'émission dédié au Luxembourg) ayant fait l'objet d'une demande d'admission à la cotation sur le Marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé), pouvant être utilisés comme valeurs de référence de contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite libellés en unités de compte.

Les principales caractéristiques des Titres de créance exposées dans cette communication à caractère promotionnel n'en sont qu'un résumé. Les souscripteurs sont invités, avant toute décision d'investissement, à prendre connaissance de la documentation juridique du produit telle que renseignée à la rubrique "Documentation Juridique" ci-après et de lire attentivement la rubrique facteurs de risques du Prospectus du produit. En cas d'incohérence entre ce document et la documentation juridique du produit cette dernière prévaudra.

Il appartient aux souscripteurs de comprendre les risques, les avantages et inconvénients liés à un investissement dans le produit et de prendre une décision d'investissement seulement après avoir consulté, s'ils l'estiment nécessaire, leurs propres conseils (juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou tout autre) pour s'assurer de la compatibilité d'un investissement dans le produit notamment avec leur situation financière. Ils ne sauraient s'en remettre à une quelconque entité du Groupe BPCE pour cela. Ces dernières ne sauraient être considérées comme fournissant un conseil en investissement ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou comptable. Le Groupe BPCE ne peut être tenu responsable des conséquences financières, juridiques, fiscales ou autres résultant d'un investissement direct ou indirect dans le produit. Natixis ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent avoir un intérêt ou détenir ou acquérir des informations sur tout produit, instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêt potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de tenue de marché, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document. Ce document à caractère promotionnel ne constitue pas un document d'analyse financière et n'a pas été élaboré conformément aux dispositions réglementaires y afférent.

Informations importantes : Le support H Rendement 61 décrit dans la présente communication à caractère promotionnel fait l'objet d'une documentation juridique composée :

- **Du prospectus de base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses suppléments successifs, approuvé le 5 juin 2025 par l'AMF sous le n° 25-198 (le "Prospectus de Base"). L'approbation du Prospectus de Base par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date d'ouverture de la période de commercialisation. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent.**
- **Des conditions définitives en date du 17 juillet 2025 (les "Conditions Définitives").**

Le Prospectus de Base et les Conditions définitives formant ensemble un prospectus conforme au règlement 2017/1129 (règlement prospectus), tel qu'amendé, sont disponibles sur le site de l'AMF (https://www.amf-france.org/), sur le site de la Bourse du Luxembourg (https://www.luxse.com/), et sur le site dédié de NATIXIS (https://cib.natixis.com/DevInet.PIMS.ComplianceTool.Web/api/ProspectusPublicNg/DownloadDocument/343/PROGRAM_SEARCH et https://cib.natixis.com/devinet.pims.compliancetool.web/api/ProspectusPublicNg/Download/FR001400ZT93/FT/DS), et des copies peuvent être obtenues auprès de NATIXIS 7, promenade Germaine Sablon, 75013 Paris, sur simple demande.

Les souscripteurs sont également invités à prendre connaissance du Document d'Informations Clés disponible à l'adresse :

https://cib.natixis.com/home/PIMS#/kidSearch.

Ces documents ne peuvent être distribués directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis.

NATIXIS est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution ("ACPR") en France en qualité de Banque - prestataire de services d'investissements. NATIXIS est réglementée par l'AMF pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. NATIXIS est supervisée par la Banque centrale européenne ("BCE").

L'attention des souscripteurs est notamment attirée sur le fait qu'en acquérant les Titres de créance, ils prennent un risque de crédit sur l'Émetteur et sur le Garant de la formule, un risque de marché ainsi qu'un risque lié à la liquidité du Titre de créance. En cas d'incohérence entre cette communication à caractère promotionnel et la documentation juridique des Titres de créance, cette dernière prévaudra.

Avertissement STOXX LTD® : l'Indice de référence Euro iStoxx® 70 Equal Weight Decrement 5 % ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants, et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les Instruments Financiers basés sur l'Indice de référence et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'Indice de référence. Les souscripteurs souhaitant de plus amples informations sont invités à consulter le site https://qontigo.com/.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

TYPE	Titre de créance de droit français, présentant un risque de non-rémunération et/ou de perte en capital partielle ou totale, en cours de vie et à l'échéance, émis sous le Prospectus de Base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, ayant été approuvé le 5 juin 2025 par l'Autorité des Marchés Financiers ("AMF") sous le n° 25-198.
ÉMETTEUR	NATIXIS STRUCTURED ISSUANCE (bien que bénéficiant de la garantie inconditionnelle et irrévocable de NATIXIS, les instruments financiers de l'Émetteur présentent un risque de perte en capital).
GARANT DE LA FORMULE	NATIXIS SA(1)
DEVISE	Euro (€)
INDICE DE RÉFÉRENCE	Euro iStoxx® 70 Equal Weight Decrement 5 %, dividendes nets réinvestis et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 5 % par an (code Bloomberg : ISX70D5).
COTATION	Marché officiel de la Bourse du Luxembourg (marché réglementé)
CODE ISIN	FR001400ZT93
AGENT DE CALCUL	NATIXIS, ce qui peut être source de conflits d'intérêts.
ÉLIGIBILITÉ	Comptes-titres, contrats d'assurance-vie, de capitalisation et de retraite.
OFFRE AU PUBLIC	Oui en France avec obligation de publier un prospectus.
PRIX D'ÉMISSION	100 % de la valeur nominale
VALEUR NOMINALE	1.000 €
MONTANT MINIMUM DE SOUSCRIPTION	1.000 €. Si le cadre d'investissement de H Rendement 61 est un contrat d'assurance-vie, un contrat de capitalisation ou un contrat de retraite, ce minimum d'investissement ne s'applique pas.
MONTANT DE L'ÉMISSION	30.000.000 €
DATE D'ÉMISSION	21 juillet 2025
DATE D'ÉCHÉANCE	8 octobre 2037
DATE DE CONSTATATION INITIALE	1er octobre 2025
DATE DE CONSTATATION FINALE	1er octobre 2037
DATES DE CONSTATATION TRIMESTRIELLE	1er octobre 2026; 4 janvier 2027; 1er avril 2027; 1er juillet 2027; 1er octobre 2027; 3 janvier 2028; 3 avril 2028; 3 juillet 2028; 2 octobre 2028; 2 janvier 2029; 3 avril 2029; 2 juillet 2029; 1er octobre 2029; 2 janvier 2030; 1er avril 2030; 1er juillet 2030; 1er octobre 2030; 2 janvier 2031; 1er avril 2031; 1er juillet 2031; 1er octobre 2031; 2 janvier 2032; 1er avril 2032; 1er juillet 2032; 1er octobre 2032; 3 janvier 2033; 1er avril 2033; 1er juillet 2033; 3 octobre 2033; 2 janvier 2034; 3 avril 2034; 3 juillet 2034; 2 octobre 2034; 2 janvier 2035; 2 avril 2035; 2 juillet 2035; 1er octobre 2035; 2 janvier 2036; 1er avril 2036; 1er juillet 2036; 1er octobre 2036; 2 janvier 2037; 1er avril 2037; 1er juillet 2037
DATES DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE	Le 5ème jour ouvré suivant la date de constatation trimestrielle correspondante.
LIQUIDITÉ	NATIXIS pourra fournir un prix indicatif des titres de créance aux porteurs qui le demanderaient. La différence entre le prix d'achat et le prix de vente ne pourra excéder 1 %.
COMMISSION DE SOUSCRIPTION	Néant
COMMISSIONS	La commission ponctuelle, notamment de distribution, pourra atteindre un montant maximum annuel de 0,65 % du montant nominal des Titres de créance placés, calculée sur la durée de vie maximale des titres. Le paiement de l'intégralité de la commission pourra être réalisé en une seule fois à l'émission des titres de créance. De plus amples informations sont disponibles auprès du distributeur sur demande.
COMMISSION DE RACHAT	Néant
RÈGLEMENT/LIVRAISON	Euroclear France
GARANTIE EN CAPITAL	**Pas de garantie, ni en cours de vie ni à l'échéance.**
VALORISATION	Quotidienne dans des conditions normales de marché et publiée sur les pages Reuters, Bloomberg et Six Telekurs. À titre indicatif, une double valorisation sera également assurée sur une base bimensuelle par REFINITIV, une société indépendante.
PÉRIODE DE COMMERCIALISATION	Du 21 juillet 2025 au 30 septembre 2025 sur un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite et au 1er octobre 2025 sur un compte-titres. Une fois le montant de l'enveloppe atteint, la commercialisation de H Rendement 61 peut cesser à tout moment sans préavis.

(1) Notations de crédit au 24 juin 2025 de NATIXIS : Standard & Poor's : A+, Moody's : A1 et Fitch : A+.

Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription à H Rendement 61. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

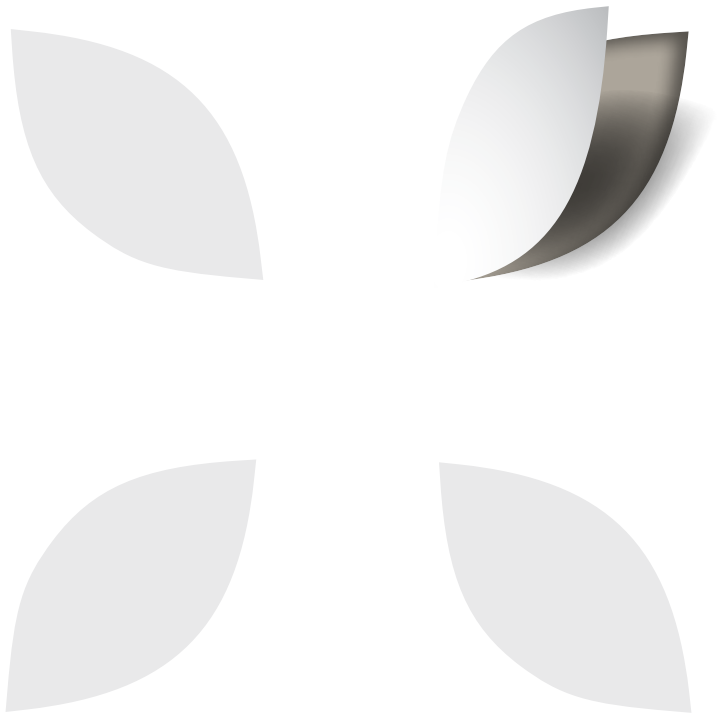

LES GAMMES H

SOLUTIONS DE PLACEMENT

H Rendement 61 est une offre des Gammes H.

Retrouvez tous les détails sur www.hedios.com

© Shutterstock – Tous droits réservés